



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>ème</sup> séance du mardi 11 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/22 de la Municipalité, du 31 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 288'000.- (TTC) pour le déploiement d'une solution pour l'éclairage public lausannois sur près de 1'400 luminaires ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses réelles par prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique sur le budget du Service production des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze septembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :